



HAL
open science

Le concept d'unité paysagère entre paysagistes et géographes : la question de l'échelle

François Legouy

► **To cite this version:**

François Legouy. Le concept d'unité paysagère entre paysagistes et géographes : la question de l'échelle. 135e congrès, Neuchâtel 2010. " Paysages ", 2010, Neuchâtel, Suisse. hal-03417934

HAL Id: hal-03417934

<https://hal.science/hal-03417934>

Submitted on 5 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le concept d'unité paysagère entre paysagistes et géographes : la question de l'échelle

François Legouy

Résumé

Le paysage et l'unité paysagère sont des concepts utilisés par les géographes comme par les paysagistes. Le paysage n'est pas n'importe quelle image. C'est une image vue à l'oblique d'un seul regard depuis un lieu d'observation. Depuis la loi de 1993 sur le paysage, les atlas du paysage ont fleuri à l'échelle des départements, voire des régions. Chaque atlas présente sa méthode de transcription cartographique et les unités paysagères qui en découlent. Or les unités paysagères sont souvent grandes de l'ordre de 100 kilomètres carrés. Cette surface paraît démesurée pour qu'il soit encore possible de parler de paysage. Il vaudrait mieux parler d'unité spatiale d'ordre supérieur. Passé une certaine échelle, l'analyse paysagère s'estompe au profit de l'analyse spatiale. Cette approche géographique croisée entre paysage et espace et avec des échelles emboîtées est du reste une vieille tradition vidalienne.

Citer ce document / Cite this document :

Legouy François. Le concept d'unité paysagère entre paysagistes et géographes : la question de l'échelle. In: Les outils de représentation du paysage. Actes du 135^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, « Paysages », Neuchâtel, 2010. Paris : Editions du CTHS, 2012. pp. 69-86. (Actes des congrès nationaux des sociétés historiques et scientifiques, 135-4);

https://www.persee.fr/doc/acths_1764-7355_2012_act_135_4_2286

Fichier pdf généré le 09/07/2021

Le concept d'unité paysagère entre paysagistes et géographes : la question de l'échelle

François LEGOUY

Agrégé de géographie, Centre d'études pour le développement des territoires et l'environnement, équipe d'accueil 1210, Maître de conférences à l'université d'Orléans, Directeur du département de géographie

Le concept d'« unité paysagère », dont il est possible de dire dans une première approche qu'elle représente une portion de paysage possédant une physionomie homogène, ne semble pas utilisé à la même échelle par les paysagistes et les géographes.

Pour les paysagistes, la vision de l'unité paysagère est fonction d'une échelle cartographiée dans les atlas des paysages. Selon le mémoire d'Augustin Roche publié sur le site du ministère de l'Écologie,

« L'unité paysagère est la plus petite division paysagère présente dans l'atlas. [...] Cette inséparabilité est valable à l'échelle des atlas de paysages, laquelle correspond au 1/100 000^e. En théorie, la taille moyenne des unités de l'atlas doit se situer dans une fourchette comprise entre 100 kilomètres carrés et 350 kilomètres carrés¹ ».

Pour les géographes, le concept d'unité paysagère ne recouvre ni la même perception, ni la même représentation cartographique : « Le paysage s'insère entre la vision à grande échelle de détails [...] et la vision de panoramas où les plans lointains prédominent². » L'unité paysagère est alors « souvent réduite à l'échelle d'un versant d'une vallée ou d'un plateau³ ».

En réalité, cette divergence de point de vue est liée à la définition des concepts même de paysage et d'unité paysagère et aux modes d'emploi du paysage par les uns et par les autres. Cet article se propose donc d'analyser les questions de la définition et de l'échelle de l'unité paysagère, d'en déterminer les avantages et les inconvénients, les convergences et les divergences entre géographes et paysagistes. Notre démarche ira de la grande à la petite échelle. Nous rappellerons également que le paysage peut être *a priori* sans échelle particulière et traduire par exemple des ambiances paysagères, et que le paysage, selon une certaine approche, correspond à un glissement d'échelles.

Comment articuler la vision paysagère et la dimension de l'unité paysagère ?

Comment faire ressortir les aspects objectifs et subjectifs de l'unité paysagère, donc des paysages ?

Pour répondre à ce questionnement, il est utile de rappeler les positions complémentaires des paysagistes et des géographes et de montrer qu'elles ne sont pas nécessairement toujours opposées, loin de là. Pour l'illustrer, les régions de la Côte-d'Or et des Hautes-Côtes de Beaune serviront d'exemple à des échelles variées et selon des espaces emboîtés.

1. Institut national d'hygiène, 2006.

2. P. Pinchemel et G. Pinchemel, *La Face de la terre : éléments de géographie*, p. 15.

3. P. Donadieu et M. Périgord, *Clés pour le paysage*, p. 113.

Paysage et unités paysagères selon les géographes et les paysagistes : une vision complémentaire et à ajuster

La complexité du paysage se lit dans une variété d'approches et la difficulté de définir le paysage.

Définitions du paysage et approches paysagistes

Le géographe Cyril Fleurant a rappelé dernièrement :

« Le paysage est souvent abordé comme un "complexe" résultant de l'interrelation de trois dimensions :

- La dimension matérielle ou le paysage objet, composé d'éléments dont les agencements [...] et les interactions sont en constante évolution ;
- La dimension des usages qui rassemble les attentes et les actions des acteurs du paysage, et enfin ;
- La dimension subjective, immatérielle du paysage qui relève de la perception des individus et des populations. Dès lors, les représentations du paysage deviennent des références, des modèles (esthétiques ou scientifiques) pour les usagers⁴... »

Ainsi le concept de l'unité paysagère, qui est un sous-ensemble du paysage, se rapporte-t-il à ces trois dimensions. Nous ne pourrions pas aborder ces trois dimensions de la même manière. Il ne s'agit pas ici non plus de refaire toute l'anthologie du paysage qu'Alain Roger a très bien faite dans son ouvrage sur *La Théorie du paysage en France, 1974-1994*. De nombreux ouvrages ont suivi depuis.

Nous retiendrons la définition du paysage la plus simple qui soit. Commençons par la définition la plus usuelle du paysage, celle du Robert qui est proposée dans *Lire les paysages* de Philippe et Geneviève Pinchemel⁵ et reprise par Yves Luginbühl et Jean-Claude Bontron en 1994 : « Étendue de pays qui s'offre au regard⁶. »

Cette définition insiste très nettement sur l'échelle locale et sur l'approche visuelle. Le paysage est donc d'abord, pour reprendre ce que disait Roger Brunet en 1974, « tout simplement ce qui se voit⁷ », et à partir d'un point d'observation précis. Gabriel Rougerie, Nicolas Beroutchachvili⁸ et Jean-Louis Tissier⁹ rappellent que le paysage s'offre à une vision oblique, d'où découle la vision paysagère proprement dite : le champ de vision, la vue en perspective et le volume paysager, l'ouverture panoramique, l'angle de vision en plongée ou en contre-plongée, la profondeur de champ, la présence ou non de masques paysagers (encore appelés « zones de défilement »). Ces masques paysagers délimitent souvent les plans successifs du paysage. L'échelle du paysage n'est donc pas unique, mais dégressive, elle « glisse » le long des différents plans perçus de manière verticale : premier plan, plan central et arrière-plan. Ces derniers ne se rapportent pas tous pour autant à la vision paysagère. Le plan central est donc le plus caractéristique, car c'est à son échelle que la « composition d'ensemble », ou encore la « perception de la structure¹⁰ » paysagère, peut être réalisée. La vision paysagère serait donc située entre « un en deçà et un au-delà »

4. C. Fleurant, « Introduction. Paysage : approches qualitatives et quantitatives », p. 7.

5. P. Pinchemel et G. Pinchemel (éd.), « Lire les paysages ».

6. Y. Luginbühl et J.-C. Bontron, *Méthode pour des atlas de paysages : identification et qualification*, p. 74.

7. R. Brunet, « Analyse des paysages et sémiologie, éléments pour un débat », p. 122.

8. G. Rougerie et N. Beroutchachvili, *Géosystèmes et Paysages : bilan et méthodes*, p. 137.

9. J.-L. Tissier « Paysage ».

10. Y. Lacoste, « Réflexions d'un géographe sur les paysages réels », p. 17.

pour paraphraser Gilles Sautter¹¹, qui déclare que la définition vidalienne du paysage, « ce que l'œil embrasse du regard », ne règle pas tout.

En effet, le terme d'unité paysagère est relativement récent. La première utilisation remonte à 1960. La loi de 1993 sur le paysage en parle. Ce concept est formalisé en 1994 par Luginbühl et Bontron :

« Les unités paysagères sont définies comme des paysages portés par des entités spatiales dont l'ensemble des caractères de relief, d'hydrographie, d'occupation du sol, de formes d'habitat et de végétation présentent une homogénéité d'aspect. Elles se distinguent des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de forme de ces caractères¹². »

Il ressort de cette définition que l'unité paysagère n'a pas *a priori* d'échelle propre. C'est ainsi que la petite Beauce blésoise, comprise entre la forêt de Marchenoir et la Loire, peut être considérée comme une unité paysagère qui regroupe plusieurs dizaines de communes. Cette définition reste aussi générale et vague que celle du paysage énoncée dans la *Convention européenne du paysage* de Florence en 2000 :

« Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations résultant des facteurs physiques et/ou humains et de leur interrelation¹³. »

Il est même possible d'aller plus loin. Les petites régions agricoles (PRA) peuvent dans une certaine mesure se confondre avec des unités paysagères :

« Les petites régions agricoles mises en place à partir de 1930 [...] peuvent à certains égards se rapprocher de ces tentatives (d'inventaire paysager) dans la mesure où leur délimitation [...] procède d'une méthode cherchant à connaître des unités spatiales présentant une homogénéité des conditions de relief, d'hydrographie, de structure géologique et pédologique, de structure des exploitations, des exploitations agricoles, etc. En ce sens, ces petites régions agricoles, fondées à l'origine sur la notion de région naturelle ou de région agricole assez proche de la notion de pays, offrent une voie pour la délimitation d'unités de paysages que certains praticiens ont d'ailleurs empruntée¹⁴. »

Or, et c'est là justement que le bât blesse : comment concilier une approche visuelle du paysage où le regard embrasse d'un seul tenant une composition, un tableau composé de plusieurs éléments, où le regard sera porté naturellement à discerner plusieurs sous-parties et une unité paysagère, théoriquement une sous-partie d'un ensemble plus vaste qu'est le paysage et qui dépasse infiniment ce même regard ? De fait, selon le géographe Michel Périgord, l'unité paysagère serait davantage à l'échelle d'un versant, par exemple un versant tapissé de vignes distinct d'un versant voisin, moins bien exposé et recouvert de friches, le tout, à moins de 500 mètres de distance, avec donc plusieurs « unités paysagères » possibles.

Cette apparente contradiction est-elle irrémédiable ?

En réalité : pas tout à fait.

Le paysagiste François Bonneaud¹⁵, consultant pour la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre, explique volontiers qu'il n'y a pas d'échelle particulière pour les unités paysagères. Selon lui, les unités paysagères sont des portions de territoire visuellement homogènes dont les dimensions dépendent de la taille du territoire analysé. Elles présentent également une reconnaissance sociale. Plus le territoire d'étude est grand, plus les unités paysagères sont vastes. La réciproque est vraie.

11. G. Sautter, « Le paysage comme connivence », p. 43.

12. Y. Luginbühl et J.-C. Bontron, *Méthode pour des atlas de paysages...*, p. 91.

13. *Convention européenne du paysage : Florence, 20 octobre 2000*, p. 2.

14. Y. Luginbühl et J.-C. Bontron, *Méthode pour des atlas de paysages...*, p. 65.

15. D'après un entretien avec François Bonneaud.

De fait, les rédactions de plusieurs atlas départementaux et régionaux montrent une grande diversité d'approches, en raison de la taille variable des territoires concernés mais aussi de la grande latitude laissée aux rédacteurs. Les unités paysagères varient donc beaucoup d'un atlas départemental ou régional à l'autre. L'atlas du département du Cher présente plus d'une soixantaine d'unités paysagères ; le plus souvent, les atlas départementaux ne dépassent pas les cinquante unités paysagères...

Mais, il n'est possible de comprendre ces unités paysagères que si l'on considère les emboîtements d'échelle. C'est ainsi que, faisant le bilan de dix ans de réalisations d'atlas sur le paysage entre 1994 et 2004, la paysagiste Véronique Brunet-Vinck évoque l'emboîtement des échelles :

« Que ce soit à l'échelle départementale ou régionale, il s'agit d'identifier et de cartographier, dans l'atlas des paysages, la totalité des unités paysagères et de saisir la logique de l'emboîtement des unités paysagères, structures paysagères et éléments de paysages ainsi que de leurs relations les uns par rapport aux autres. Des grands ensembles paysagers régionaux peuvent être identifiés si plusieurs unités paysagères s'inscrivent dans une ou des caractéristiques à l'échelle régionale¹⁶. »

Cependant, si cette paysagiste déclare :

« L'échelle pertinente est celle qui permet d'appréhender dans le même regard l'ensemble du territoire concerné, et chaque détail figuré¹⁷ »,

elle ajoute aussitôt que

« cette échelle ne permet pas à l'atlas de paysages de se substituer à des études paysagères d'aménagement plus fines (communales notamment)¹⁸ »

et que l'échelle du 1/100 000^e est appropriée pour les atlas départementaux. Comment, dans ces conditions, embrasser d'un même regard des unités paysagères qui dépassent les 100 kilomètres carrés ? Sachant qu'un regard humain débord rarement au-delà des 10 kilomètres du fait de la rotondité de la Terre – sauf à être situé sur un lieu extrêmement élevé – et qu'au-delà de 2-3 kilomètres, les objets paysagers s'estompent et perdent de leur identification. Nous revenons ainsi à notre contradiction première, car à une certaine distance, nous sommes dans « l'au-delà du paysage¹⁹ ». Y aurait-il plusieurs échelles pour le paysage ?

L'approche multiscalaire des géographes

Mais cette contradiction peut être levée si l'on accepte d'aller au-delà du paysage, et donc d'aborder l'espace géographique, c'est-à-dire la structure spatiale qui sous-tend le paysage, comme le suggère Roger Brunet dans son article de 1974²⁰ et bien d'autres géographes avec lui. Commençons par Vidal de La Blache.

Paul Claval, évoquant le *Tableau de la géographie de la France* de Paul Vidal de La Blache, analyse finement la méthode descriptive du maître de la géographie française, qui commence par la description d'un paysage modèle et représentatif pour aboutir à la conception d'une « entité territoriale de niveau supérieur²¹ ». Vidal de La Blache part donc du paysage visible d'un seul regard, puis généralise à l'ensemble qu'il considère comme homogène en déclinant son unité et son identité, à la fois géographique, historique et politique :

16. V. Brunet-Vinck, *Méthode pour les atlas de paysages : enseignements méthodologiques de dix ans de travaux*, p. 10.

17. *Ibid.*, p. 11.

18. *Ibid.*

19. G. Sautter, « Le paysage comme connivence », p. 42.

20. R. Brunet, « Analyse des paysages et sémiologie, éléments pour un débat ».

21. P. Claval, *Épistémologie de la géographie*, p. 75.

« Grâce à la dialectique des niveaux territoriaux que permet l'analyse du paysage, le lecteur est invité à participer à la construction des ensembles qui structurent l'espace. À ce mouvement, qui permet de limiter les descriptions nécessaires pour dresser un tableau fidèle, s'en ajoute un autre : celui qui offre des vues précises de chaque unité territoriale. On passe des grands horizons aux réalités locales [...]»²².

La géographe bordelaise Eva Bigando parle, quant à elle, de synecdoque paysagère, qu'elle compare

« à une métonymie qui remplace par procédé stylistique, le nom d'une réalité par celui de l'une quelconque de ses caractéristiques ou composantes. [...] La synecdoque exprime ainsi la partie pour le tout et suppose plus largement un rapport d'inclusion»²³.

Nous sommes dans le même registre, le même ordre d'idées : Vidal commence par le paysage et aboutit à une région plus vaste, un espace qui peut s'identifier au paysage décrit au préalable. Mais il s'agit bien d'espace et non plus de paysage, ce que les paysagistes ne conçoivent pas, tout en parlant d'unité paysagère d'échelle variable, alors qu'il s'agit de structures spatiales à une certaine échelle de perception qui dépasse celle du regard.

Cet emboîtement des échelles a été et reste encore largement utilisé par plusieurs géographes travaillant sur le paysage : Jean-Pierre Deffontaines, Georges Bertrand et Michel Périgord, entre autres exemples. Le premier commence, pour l'analyse des paysages des Vosges, par la petite échelle du massif qui donne une vue d'ensemble, révélant « les traits géomorphologiques marquants et les principales disparités dans les formes d'occupation du sol»²⁴, puis il passe à une échelle intermédiaire, celle du terroir. Ces derniers sont des ensembles physiologiques, au plus de quelques centaines d'hectares pour aboutir à l'échelle de la parcelle, qui, selon Pinchemel et Sautter, est en deçà du paysage. Ainsi, pour Deffontaines,

« le paysage est une portion de territoire perçu par un observateur, où s'inscrit une combinaison de faits et d'interactions dont on ne voit, à un moment donné, que le résultat global. Il y a réduction quand on passe de la notion d'espace à celle de paysage»²⁵.

Georges Bertrand opère de la même manière en définissant les géosystèmes, les géofaciès et les géotopes, le géofaciès étant l'échelle type de l'unité paysagère, puisqu'elle correspond à une unité physiologique²⁶.

Le géographe Michel Périgord parle également de plusieurs échelles du paysage : l'échelle régionale, l'échelle du « pays » et l'échelle locale, qui selon lui est « celle de la vision de l'espace concret, elle-même variable»²⁷. Il parle également d'une échelle particulière, celle du lieu qui correspond à « l'analyse d'un regard particulier sur un espace-temps localisé sans faire appel à l'horizon»²⁸ et qui procure des ambiances lors de moments polysensoriels où le sens tactile peut s'imposer.

En guise d'illustration, il faut sans doute rappeler Jean-Jacques Rousseau qui, dans *Les Rêveries du promeneur solitaire*, a si magnifiquement évoqué l'ambiance paysagère du lac de Bièvre non loin de Neuchâtel, mais sans décrire aucunement le paysage :

22. P. Claval, *Épistémologie de la géographie*, p. 75.

23. E. Bigando, « La synecdoque paysagère, une notion pour comprendre les représentations des paysages viticoles bordelais et bourguignons », p. 85.

24. J.-P. Deffontaines, *Pays, Paysans, Paysages : pratiques des agriculteurs et évolution des paysages dans les Vosges du Sud*, p. 35.

25. J.-P. Deffontaines, « Un point de vue d'agronome sur le paysage. Une méthode d'analyse du paysage pour l'étude de l'activité agricole », p. 36.

26. G. Bertrand, « Paysage et géographie globale. Esquisse méthodologique ».

27. P. Donadieu et M. Périgord, *Clés pour le paysage*, p. 85.

28. *Ibid.*

« Quand le soir approchait, je descendais des cimes de l'île, et j'allais volontiers m'asseoir au bord du lac, sur la grève, dans quelque asile caché ; là, le bruit des vagues et l'agitation de l'eau, fixant mes sens et chassant de mon âme toute agitation, la plongeait dans une rêverie délicieuse, où la nuit me surprenait souvent sans que je m'en fusse aperçu. Le flux et le reflux de cette eau, son bruit continu, mais renflé par intervalles, frappant sans relâche mon oreille et mes yeux, suppléaient aux mouvements internes que la rêverie éteignait en moi, et suffisaient pour me faire sentir avec plaisir mon existence sans prendre la peine de penser. De temps à autre naissait quelque faible mais courte réflexion sur l'instabilité des choses de ce monde, dont la surface des eaux m'offrait l'image ; mais bientôt ces impressions légères s'effaçaient dans l'uniformité du mouvement continu qui me berçait, et, qui, sans aucun concours actif de mon âme, ne laissait pas de m'attacher, au point qu'appelé par l'heure et par le signal convenu, je ne pouvais m'arracher de là sans efforts²⁹. »

Rousseau, dans le texte ci-dessus, parvient à une expérience d'harmonie et de quasi-fusion dans une ambiance paysagère qui s'apparente à une véritable unité paysagère intemporelle, non scalaire, et qui n'est pourtant qu'à peine esquissée dans son évocation. Le paysage n'est pas tellement vu, mais ressenti et écouté. C'est le clapotis de l'eau et son mouvement de va-et-vient régulier sur la berge qui le fait entrer dans un état de quiétude dont il a du mal à émerger. Ici, cette ambiance paysagère le plonge dans une rêverie qui s'apparente au bonheur parfait, à l'équilibre, à la stabilité de l'être humain, où l'on sent l'écrivain, pourtant souvent inquiet, enfin apaisé.

Nous concluons, pour nuancer l'approche théorique sur cette partie, avec deux extraits de textes écrits par des géographes. L'un d'Yves Lacoste et l'autre de Paul Claval. Le premier texte d'Yves Lacoste dénonce les amalgames entre le paysage et les autres images de l'espace géographique, de la part des géographes. Son propos est toujours vérifié dans les divers colloques ou les écrits des géographes :

« Les géographes – plus encore aujourd'hui qu'autrefois – confondent le paysage avec les autres représentations de l'espace, quelle qu'en soit l'échelle et particulièrement avec la carte. Autrefois, lorsque les cartes étaient rares, cette confusion entre carte et paysage ne se faisait pas. Aujourd'hui, comme les cartes à grande échelle sont devenues courantes (au moins dans certains États), paysage et carte sont pris l'un pour l'autre³⁰. »

L'autre texte est un passage de Paul Claval, qui évoque les deux dimensions scalaires du paysage où, à sa manière et commentant le *Tableau de la géographie de la France* de Paul Vidal de La Blache, il semble avoir tranché cette question d'échelle :

« L'écriture d'un tableau géographique suppose la conciliation d'exigences contradictoires, la vision par grands ensembles et la lecture des phénomènes à l'échelle où les gens les perçoivent normalement. Comment y parvenir ? Les bonnes descriptions géographiques partent du terrain et des observations que l'on peut y faire : elles s'accrochent au paysage. Il est dans la nature de celui-ci d'avoir une dimension variable : il correspond à ce que l'on aperçoit depuis un point, mais aussi à l'ensemble de ce qui présente les mêmes traits sur une certaine surface³¹. »

La seule question qui reste après cette lecture est celle de l'existence d'un paysage au-delà d'une certaine dimension. L'exemple de la Bourgogne viticole peut aider à se faire une idée.

29. Extrait de P.-G. Castex et P. Surer, *Manuel des études littéraires françaises. XVIII^e siècle*, p. 140.

30. Y. Lacoste, « À quoi sert le paysage ? Qu'est-ce qu'un beau paysage ? », p. 15.

31. P. Claval, *Épistémologie de la géographie*, p. 73.

Paysages et unités paysagères en Côte-d'Or

La cartographie du paysage et de ses unités paysagères en Bourgogne viticole montre que le paysage est lié à la grande échelle.

Le concept d'unité spatio-paysagère

Venons-en à l'exemple des Hautes-Côtes de Beaune. Dans un article paru en 2006 dans la revue *Sud-Ouest européen* sur les paysages viticoles, j'avais proposé le concept d'unité spatio-paysagère : chaque portion d'espace et de paysage physionomiquement homogène correspond à la fois à une unité spatiale – U_s – qui existe indépendamment du regard, plus exactement de l'emplacement de l'observateur, et est raccordée à une ou plusieurs unités paysagères – U_p – en formant au moins un binôme (U_s, U_p), voire une suite ($U_s, U_{p1}, U_{p2}, \dots, U_{pn}$) selon la pluralité des regards subjectifs et des lieux d'observation.

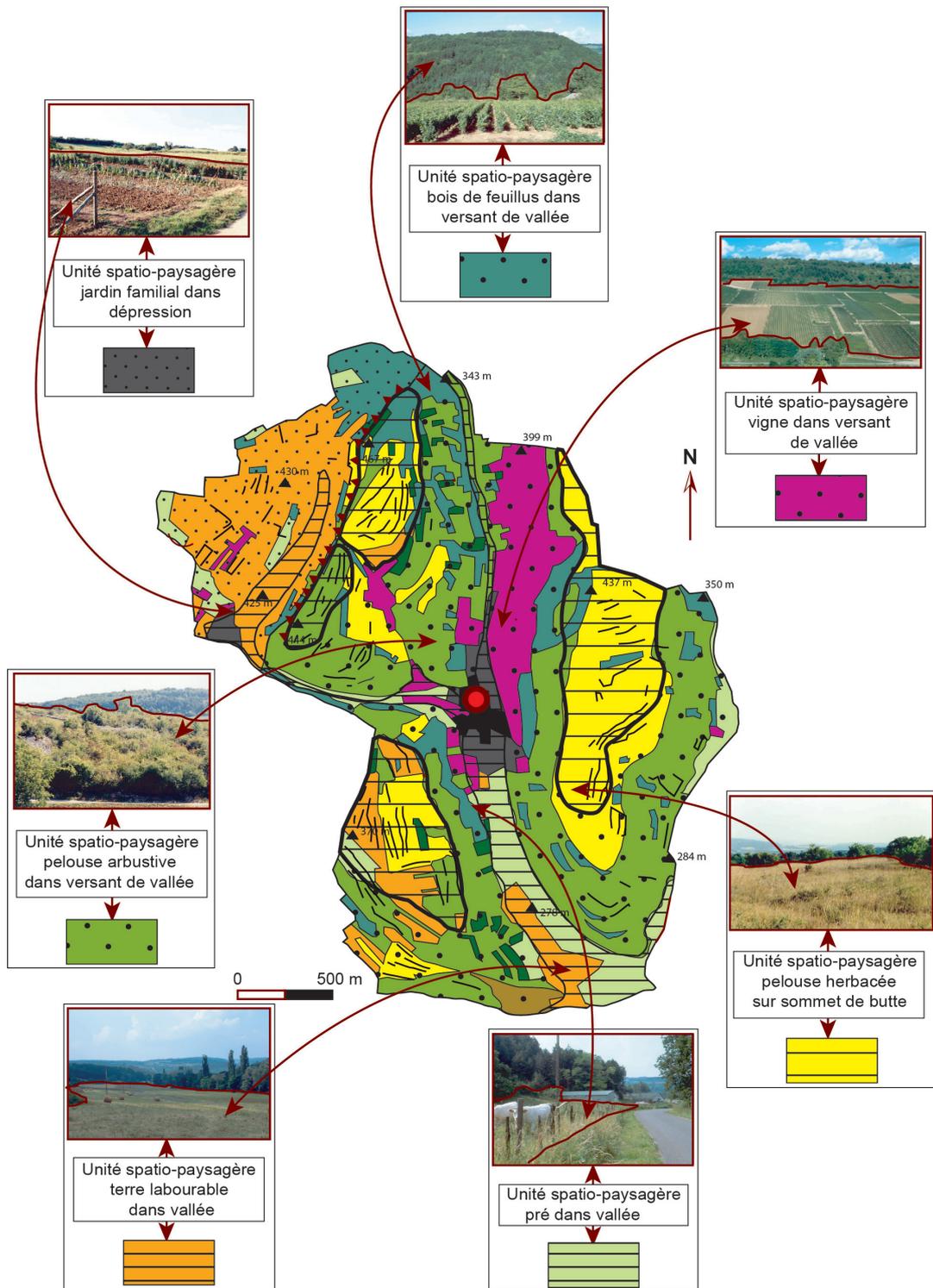
L'idée est simple : le paysage s'offre à la vue en tous les points d'un espace et il repose sur une infinité de regards, du proche au lointain et selon tous les angles de vue. Unité spatiale et unité paysagère forment ainsi, l'une, une vision zénithale (ou du dessus), l'autre, une vision oblique (ou du dedans) d'une même réalité. Ce couple correspond à la pratique de tout un chacun, qui, pour une même portion d'espace, peut constater depuis plusieurs points de vue les différentes unités d'homogénéité paysagère sur le terrain, ou, démarche inverse, à partir des documents photographiques ou cartographiques, constater une homogénéité spatiale et la vérifier sur le terrain à partir d'échantillons représentatifs. Cette pratique empirique est le plus souvent non formulée, souvent pas même exprimée tellement elle semble évidente, le paysage étant considéré comme une simple image d'une portion de l'espace terrestre, ce qui n'est qu'à moitié exact. L'avantage de ce concept d'unité spatio-paysagère est de formuler un modèle d'approche paysagère qui soit cohérent avec la définition du concept de paysage.

L'exemple du talus viticole de la Côte-d'Or

Or, ce modèle fonctionne principalement à grande échelle ainsi que les deux premières cartes le montrent à l'échelle locale et à l'échelle communale (fig. 1 et 2). Ces deux cartes représentant le paysage de Nantoux dans les Hautes-Côtes de Beaune ont été publiées en 2006. Nous renvoyons le lecteur à cet article pour le commentaire détaillé de ces cartes³². L'unité spatio-paysagère y apparaît comme la combinaison cartographique de deux figures, l'un montrant l'utilisation du sol (par un aplat de couleur) et l'autre sa distribution spatiale par rapport au relief (par une trame). Mais, bien plus, la deuxième carte, qui l'accompagne, montre bien que le paysage est aussi une découverte visuelle le long d'un cheminement à partir de points d'arrêts qui s'apparentent à des lieux d'observation privilégiés car bien situés dans l'espace. Elle exprime l'idée de *travelling* et d'itinéraire qui a été abordée par Paul Vidal de La Blache dans ses *Carnets de voyage*. Vidal de La Blache s'est ainsi attaché à construire un récit de voyage, comme dans le *Tableau de la géographie de la France*, où l'on passe d'un lieu à un autre par une route qui conduit d'une région à l'autre. Dans ce récit, la vue et les sons prennent toute leur importance³³. Un paysage se découvre donc au fil de ses déplacements.

32. F. Legouy, « Le paysage des Hautes-Côtes de Beaune, de la vision du dedans à la vision du dessus », p. 16 et 130-131.

33. D'après une discussion avec Jean-Louis Tissier.



UNITES SPATIALES					
unités topographiques	sommet de butte	escarpement de faille	versant de vallée ou de vallon	vallée ou vallon	fond de la dépression
occupation du sol					
terres labourables					
vignes					
prés					
bois feuillus					
bois résineux					
pelouses herbacées					
pelouses arbustives					
murgers et haies					
habitat					
jardins familiaux					

	occupation fréquente		occupation faible ou exceptionnelle
--	----------------------	--	-------------------------------------

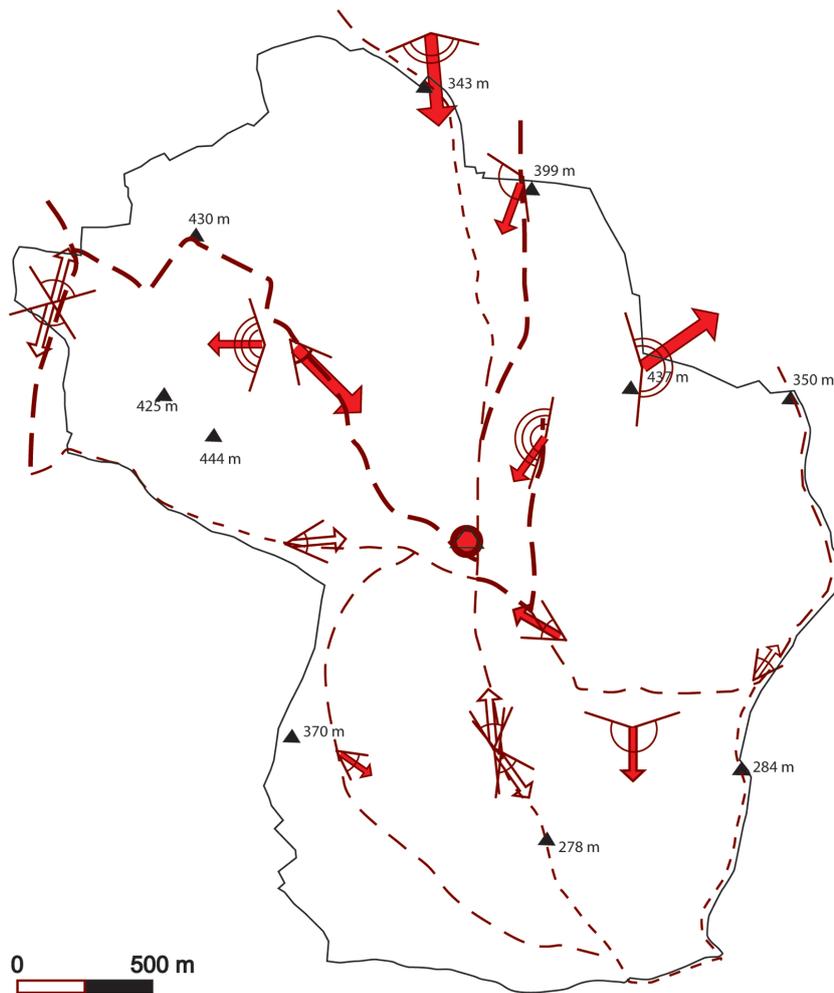
FIG. 1a. et 1b. – Principales unités spatio-paysagères et visions paysagères à Nantoux (Hautes-Côtes de Beaune) (© F. Legouy).

Le paysage des Hautes-Côtes de Beaune y apparaît particulièrement contrasté, à l'image d'une véritable mosaïque, où les unités paysagères sont des éléments homogènes, qui peuvent s'apparenter à des combinaisons de tesselles donnant un ensemble cohérent et figuratif³⁴. Yves Luginbühl a insisté dans sa thèse³⁵, en 1981, puis dans le film dans la collection « Paysage » sur le village d'Auxey-Duresses auquel il a participé, sur l'opposition paysagère entre les buttes de la montagne en friches³⁶, perçues comme des lieux de la liberté, de la diversité, de la nature sauvage et retrouvée, et les versants viticoles, lieux de prédilection de l'espace ordonné, tiré au cordeau, des espaces spécialisés dans la fonction productive et créatrice de richesses selon les parcelles et leur positionnement dans la hiérarchie des crus. Cette opposition paysagère très forte dans les Hautes-Côtes est récurrente du fait de la multiplication des expositions sur les versants des buttes. C'est dans cette petite région que s'exprime le mieux la représentation en mosaïque. Sur la Côte de Beaune proprement dite, le contraste paysager s'élabore selon un transect depuis la plaine jusqu'à la Côte de Beaune ; cette dernière apparaît, depuis la sortie de l'autoroute, sise dans la plaine cultivée en céréales ou aménagée en prés jusqu'au sommet du talus où les friches et les bois dominent, en passant par l'intermédiaire du talus recouvert de vignes qui peuvent s'étendre au-delà de la nationale, limite traditionnelle des vignes donnant des vins de crus. L'effet mosaïque est fortement amoindri.

34. Une tesselle est une petite pièce plus ou moins parallépipédique servant d'élément de base à la mosaïque.

35. Y. Luginbühl, « Sens et sensibilité du paysage », vol. II, « Un paysage de la côte viticole bourguignonne ».

36. Film de Jean-Loïc Portron, « Auxey-Duresses », sér. « Paysages », JBA Production, La Sept / Arte / Institut national de l'audiovisuel, 1997.



STRUCTURE DES VISIONS ET DES CHAMPS PAYSAGERS				
	ouverture du champ de vision	profondeur de champ	intérêt paysager du point de vue	intérêt paysager de l'itinéraire
important				
moyen				
faible				

site remarquable	
vision en plongée	
vision en contre - plongée	

FIG. 2. – Itinéraires et visions paysagères à Nantoux (Hautes-Côtes de Beaune)
(© F. Legouy).

Si, à cette échelle cartographique proche du 1/25 000^e, cette représentation paysagère de type mosaïque a encore un sens, qu'en est-il sur plusieurs communes, c'est-à-dire sur un espace cinq fois plus grand ? La photographie sur le belvédère de Meloisey (fig. 3), en direction de l'est et de la plaine, montre qu'il est possible de percevoir encore des éléments paysagers, mais, dès une certaine distance, les unités paysagères se mélangent, les prés avec les bois et les friches, les vignes avec les terres cultivées, notamment en hiver. Nous sommes dans un au-delà du paysage. En reproduisant la carte du paysage réparti sur cinq communes des Hautes-Côtes et de la Côte de Beaune (fig. 4) sans les photographies, il devient difficile de percevoir autre chose qu'un *patchwork* de couleurs qui a perdu toute cohérence et signification. Les combinaisons de tesselles ne sont plus lisibles. Il faut alors agrandir les unités spatio-paysagères, ce qui revient à diminuer leur diversité (fig. 5). En définitive, on est passé à des unités spatiales où l'aspect paysager est fortement réduit par l'effet de fusion d'unités entre elles et par la restriction de la vision. Il en ressort que l'espace des Hautes-Côtes est largement dominé par un effet de verdure, de « nature » (couleur verte dominante) sur les sommets de buttes et sur nombre de versants de vallées, ponctuée par des espaces plus ouverts dans les vallées où sont cultivées les céréales et sur les versants les mieux exposés au soleil pour la culture de la vigne. L'opposition entre Hautes-Côtes et Côte de Beaune n'en est que plus tranchée, les terroirs des Hautes-Côtes apparaissent plus ingrats, beaucoup moins généreux pour la vigne comme pour les hommes.



FIG. 3. – Le paysage des Hautes-Côtes vu depuis le belvédère de Meloisey
(© F. Legouy).

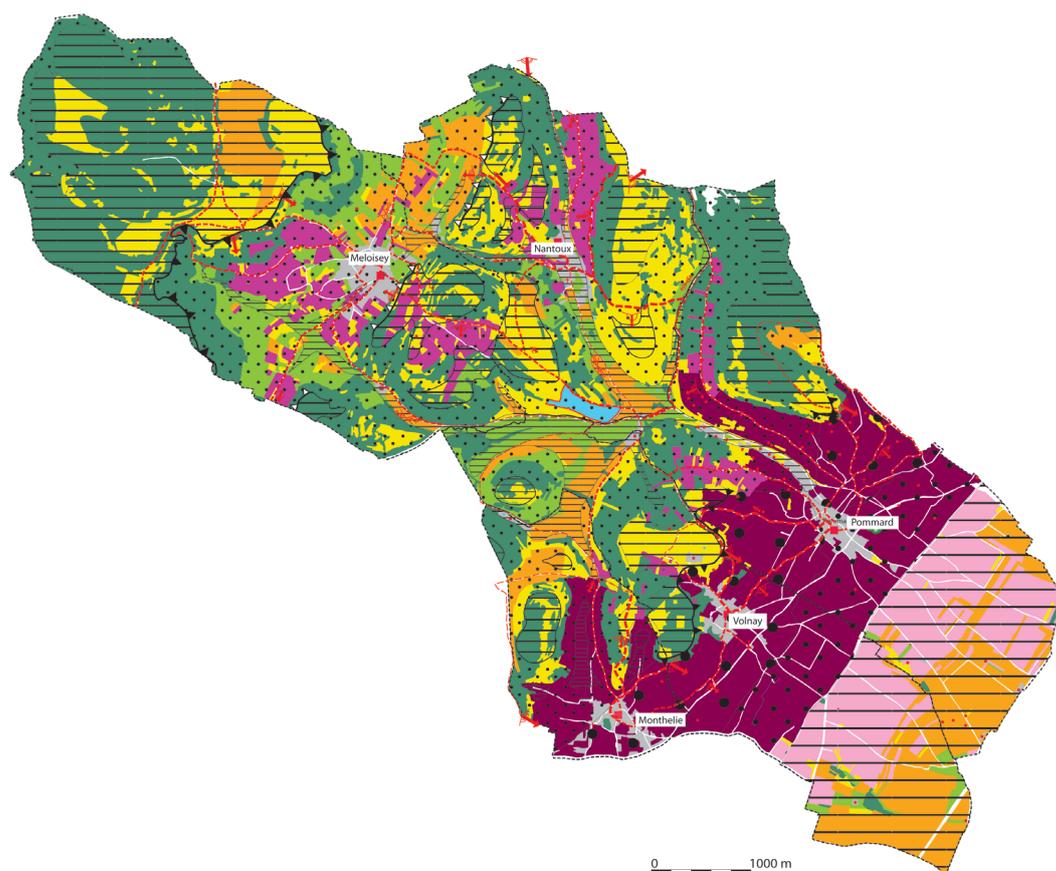
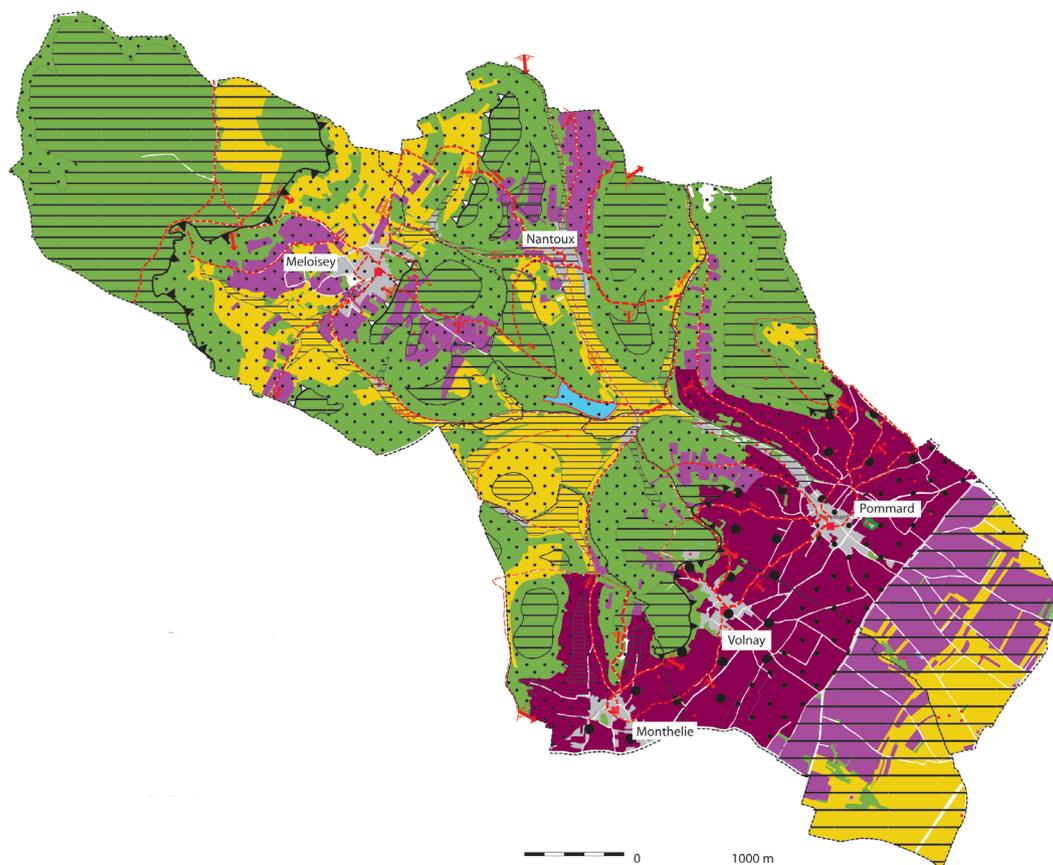


FIG. 4. – *L'impossible mosaïque paysagère à l'échelle de cinq communes des Hautes-Côtes et de la Côte de Beaune (© F. Legouy).*



unités topographiques / occupation du sol	"Montagne" sommet de buttes	escarpement de faille	versant de vallée ou de vallon	Fond de vallée ou de vallon	Talus de la Côte-d'Or	Plaine
terres labourables						
vignes						
bois, friches et prés						
habitat et jardins familiaux						

FIG. 5. – Les principales unités spatio-paysagères sur une coupe transversale montagne – Hautes-Côtes de Beaune – et plaine – Côte de Beaune. Tableau : unités spatiales sur cinq communes, de la montagne à la plaine (© F. Legouy).

En aboutissant à l'échelle du 1/100 000^e, c'est-à-dire en cartographiant l'équivalent d'une surface de 600 kilomètres carrés, n'apparaissent plus alors que des unités spatiales correspondant peu ou prou à des petites régions agricoles revisitées : montagne, arrière-côte, côte + piémont, plaine (fig. 6).

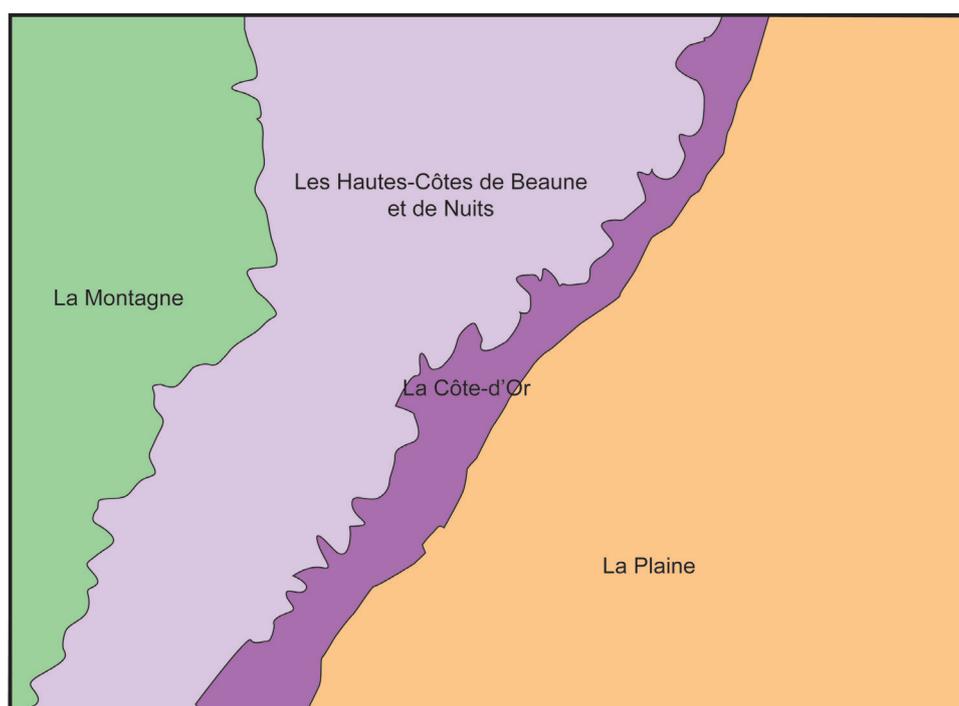


FIG. 6. – Les principales unités spatiales de la carte de Beaune, échelle au 1/50 000^e, réduite à l'échelle du 1/100 000^e (© F. Legouy).

Or, ces quatre unités spatiales ou territoriales supérieures correspondent parfaitement aux mentalités de la région. Il suffit de demander aux habitants de la Côte de Beaune ce qu'ils pensent de leurs congénères des arrière-côtes et de la montagne et il ressort clairement que les gens de la Côte se perçoivent comme les meilleurs d'entre eux, au sens grec du terme. Il s'agit bien de deux mondes distincts. Sur la Côte, et plus particulièrement dans les pôles de négoce de Beaune et de Nuits-Saint-Georges, nous sommes dans l'aristocratie et la grande bourgeoisie du vin. Dans les Hautes-Côtes, comme dans la plaine et à plus forte raison, sur la montagne, nous sommes chez les petits. Il est vrai que la ville de Beaune est considérée, avec raison, comme le cœur du vignoble bourguignon, dont la quintessence est la Côte-d'Or, tandis que les espaces proches ne sont perçus que comme des périphéries, intégrées pour les Hautes-Côtes et la plaine où la vigne est encore présente mais beaucoup plus dispersée dans les Hautes-Côtes et beaucoup moins valorisée dans la plaine. La montagne est un espace périphérique marginalisé, où l'absence de vignes et les faibles densités en font presque un désert humain.

Ce faisant, nous nous sommes éloignés du paysage et de ses unités paysagères pour considérer le territoire et ses formes d'appropriation ou de délaissement. Ainsi, le jeu des échelles se comprend parfaitement dans une logique graduée et croissante où le paysage s'estompe peu à peu à cause de la distance au profit de l'espace qui prend de plus en plus toute sa place. Ce dernier peut alors être résumé, synthétisé, dans une carte modèle à très petite échelle (fig. 7)³⁷.

37. F. Legouy, « Le vignoble des Hautes-Côtes de Beaune et de Nuits ; approches paysagères et espace géographique », p. 55.

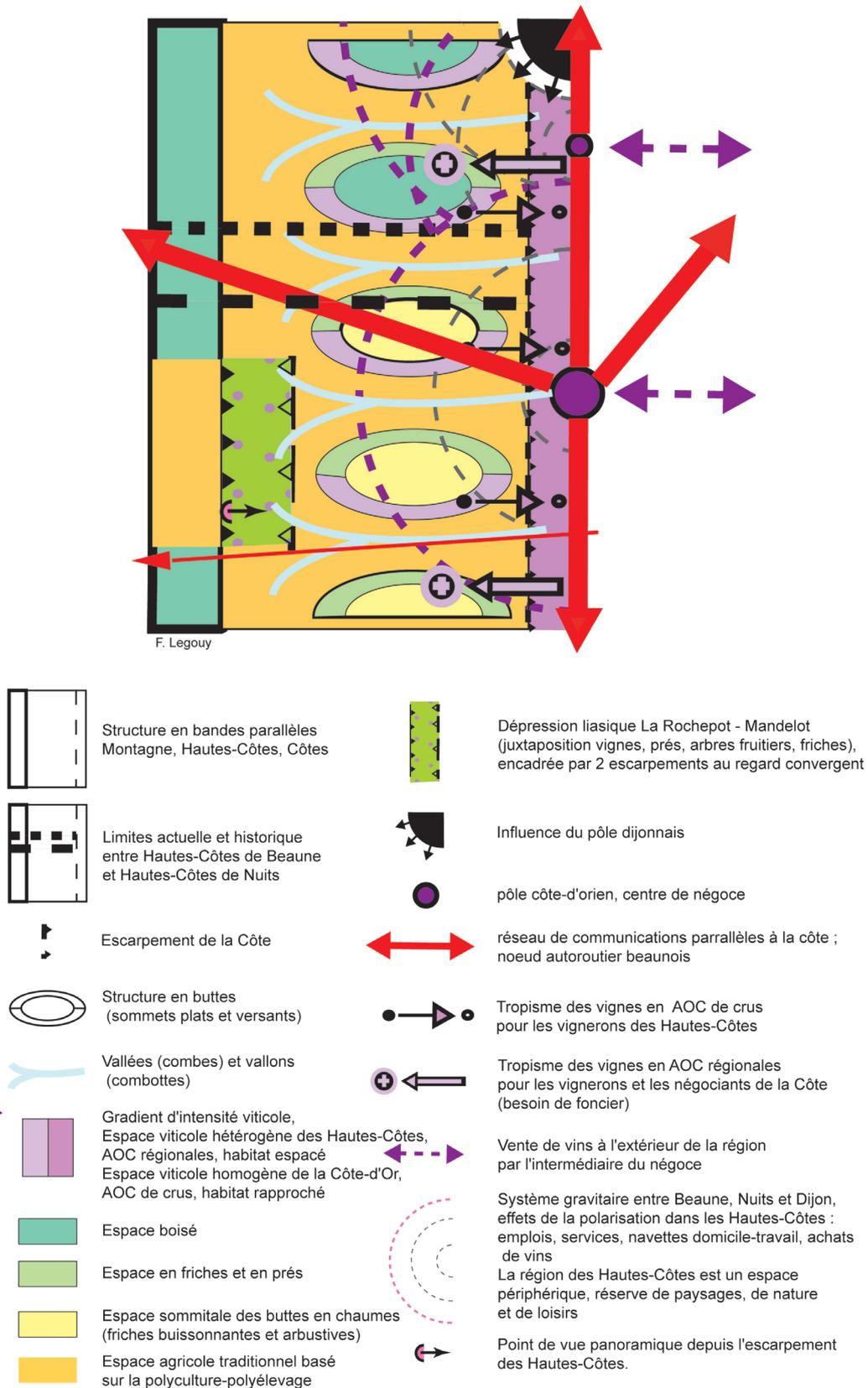


FIG. 7. – L'organisation de l'espace des Hautes-Côtes de Beaune et de Nuits-Saint-Georges (© F. Legouy).

En conclusion, il paraît important de rappeler que le concept d'unité spatio-paysagère s'adapte très bien au paysage et à l'espace géographique à l'échelle locale. Au fur et à mesure que l'on passe à l'échelle moyenne du 1/100 000^e, la dimension paysagère s'estompe pour laisser place à une dimension territoriale supérieure. L'unité paysagère cède alors la place à une unité spatiale, car il n'est plus possible d'embrasser du regard une portion de territoire aussi vaste. L'unité paysagère des paysagistes n'est véritablement paysagère qu'à grande échelle. C'est par abus de langage et par commodité graphique que les atlas embrassent des unités paysagères aussi vastes à une échelle moyenne. En réalité, ces unités paysagères ainsi délimitées sont des unités spatiales d'ordre supérieur, ces échelles étant emboîtées. Qu'elles soient des unités paysagères et sociales du fait d'une perception et d'une reconnaissance sociales ne change rien à l'affaire. Si l'idée d'homogénéité physionomique est toujours présente, l'image n'est plus la même. Or, un paysage n'est pas n'importe quelle image. Ce glissement sémantique pourrait être considéré comme bien innocent si les juristes n'avaient pas repris dans leurs attendus le concept d'unité paysagère tel qu'il est défini dans les méthodes de représentation cartographique des atlas. Il y a là, et de plus en plus, une jurisprudence qui ne clarifie pas la situation. Mais il faut reconnaître que les géographes ne sont pas complètement innocents dans cette affaire. Leurs propres confusions dénoncées par Yves Lacoste, leur manque de considération de l'approche paysagère en relation avec une géographie perçue comme trop idiographique au cours des années soixante-dix et quatre-vingt, au nom d'une géographie nomothétique et déductive, n'a rien arrangé.

Il n'en demeure pas moins que la complexité paysagère présente une caractéristique fondamentale, celle de posséder une fonction d'intégration territoriale, où le paysage agit comme le miroir de la société locale. À ce titre, le paysage peut servir de point de départ d'un diagnostic de territoire ou, au contraire, être une étape de ce diagnostic, et ce à plusieurs échelles.

L'auteur remercie vivement François Bonneaud, Jean-Louis Tissier et Didier Bouillon pour leurs remarques constructives avant et durant le colloque de Neuchâtel.

Résumé

Le paysage et l'unité paysagère sont des concepts utilisés par les géographes comme par les paysagistes. Le paysage n'est pas n'importe quelle image. C'est une image vue à l'oblique d'un seul regard depuis un lieu d'observation. Depuis la loi de 1993 sur le paysage, les atlas du paysage ont fleuri à l'échelle des départements, voire des régions. Chaque atlas présente sa méthode de transcription cartographique et les unités paysagères qui en découlent. Or, les unités paysagères sont souvent grandes de l'ordre de 100 kilomètres carrés. Cette surface paraît démesurée pour qu'il soit encore possible de parler de paysage. Il vaudrait mieux parler d'unité spatiale d'ordre supérieur. Passé une certaine échelle, l'analyse paysagère s'estompe au profit de l'analyse spatiale. Cette approche géographique croisée entre paysage et espace et avec des échelles emboîtées est du reste une vieille tradition vidalienne.

Bibliographie

- BERTRAND Georges, « Paysage et géographie globale. Esquisse méthodologique », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, vol. XXXIX, n° 3, 1968, p. 249-272.
- BIGANDO Eva, « La synecdoque paysagère, une notion pour comprendre les représentations des paysages viticoles bordelais et bourguignon », *Sud-Ouest européen*, n° 21, 2006, p. 83-93.
- BRUNET Roger, « Analyse des paysages et sémiologie, éléments pour un débat », *L'Espace géographique*, n° 2, 1974, p. 122-129.
- BRUNET-VINCK Véronique, *Méthode pour les atlas de paysages : enseignements méthodologiques de dix ans de travaux*, Paris, ministère de l'Écologie et du Développement durable, 2004.
- CLAVAL Paul, *Épistémologie de la géographie*, Paris, Nathan (Fac. Géographie), 2001.
- Convention européenne du paysage : Florence, 20 octobre 2000*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 2000.
- DEFFONTAINES Jean-Pierre (dir.), *Pays, Paysans, Paysages : pratiques des agriculteurs et évolution des paysages dans les Vosges du Sud*, Cahiers du CERB (Centre d'études régionales de Bourgogne), n° 2, 1983.
- DEFFONTAINES Jean-Pierre, « Un point de vue d'agronome sur le paysage. Une méthode d'analyse du paysage pour l'étude de l'activité agricole », dans *Lectures du paysage*, Paris, Foucher (INRAP), 1986, p. 33-52.
- DONADIEU Pierre et PÉRIGORD Michel, *Clés pour le paysage*, Gap / Paris, Ophrys (Géophrys), 2005.
- FLEURANT Cyril, « Introduction. Paysage : approches qualitatives et quantitatives », *Norois*, vol. IV, n° 213, 2009, p. 7-8.
- LACOSTE Yves, « À quoi sert le paysage ? Qu'est-ce qu'un beau paysage ? », *Hérodote*, n° 7, 1977, p. 3-41.
- LACOSTE Yves, « Réflexions d'un géographe sur les paysages réels », dans *Lectures du paysage*, Paris, Foucher (INRAP), 1986, p. 14-18.
- LEGOUY François, « Le vignoble des Hautes-Côtes de Beaune et de Nuits ; approches paysagères et espace géographique », dans Interloire (éd.), *Paysages de vignes et de vins : patrimoine, enjeux, valorisation : colloque international, abbaye royale de Fontevraud, 2, 3 et 4 juillet 2003*, Saint-Avertin, Accentis, 2003, p. 51-56.
- LEGOUY François, « Le paysage des Hautes-Côtes de Beaune, de la vision du dedans à la vision du dessus », *Sud-Ouest européen*, n° 21, 2006, p. 9-18.
- LUGINBÜHL Yves, « Sens et sensibilité du paysage », vol. II, « Un paysage de la côte viticole bourguignonne », thèse de 3^e cycle en géographie, Paris, université de Paris I – Panthéon-Sorbonne, 1981.

-
- LUGINBÜHL Yves et BONTRON Jean-Claude, *Méthode pour des atlas de paysages : identification et qualification*, Paris, Strates / Éd. du Centre national de la recherche scientifique, 1994.
- PINCHEMEL Philippe et PINCHEMEL Geneviève (éd.), « Lire les paysages », *La Documentation photographique*, n° 6088, 1987.
- PINCHEMEL Philippe et PINCHEMEL Geneviève, *La Face de la terre : éléments de géographie*, Paris, A. Colin (U. Sér. Géographie), 1988.
- ROGER Alain (dir.), *La Théorie du paysage en France, 1974-1994*, Paris, Champ Vallon (Pays-paysages), 1995.
- ROUGERIE Gabriel et BEROUTCHACHVILI Nikolai, *Géosystèmes et Paysages : bilan et méthodes*, Paris, A. Colin (U. Sér. Géographie), 1991.
- ROUSSEAU Jean-Jacques, *Les Rêveries du promeneur solitaire. Cinquième promenade*, dans Castex Pierre-Georges et Surer Paul, *Manuel des études littéraires françaises. XVIII^e siècle*, Paris, Hachette, 1966.
- SAUTTER Gilles, « Le paysage comme connivence », *Hérodote*, n° 16, 1979, p. 40-67.
- TISSIER Jean-Louis, « Paysage », dans Lévy Jacques et Lussault Michel (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2003, p. 697-701.